

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 13 juin 2016 à 18h00, à la Mairie



Étaient présents :

Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Noëlle DI ROSA, Brigitte BONDUELLE, Cécile CARON, Pierre SURAULT, Christophe DUDOGNON, Jérôme CERISIER, Betty VIELLA, Lesley KOOLMAN, Jean Pierre ARP

Absents excusés : Alain BERTRAND

a donné pouvoir à **Didier NIQUET**

Absents : Grégory BAL, Sébastien GUILLEMAIN,

Secrétaire de séance : Cécile CARON

Date d'envoi des convocations : **3 juin 2016.**

Ordre du jour :

- ✓ Prémption licence 4
- ✓ Achat murs du restaurant
- ✓ Plan de sauvegarde : validation
- ✓ Prise de compétences Gemapi
- ✓ Délibération sur la régie du camping
- ✓ Incendie : Offre de service Eaux de Vienne et bilan sur le passage SDIS
- ✓ Communication tourisme et office de tourisme
- ✓ Permis d'aménager camping
- ✓ Assainissement non collectif : bilan opération groupée
- ✓ Approbation du compte de gestion
- ✓ Passage en agglomération à Préau

- ✓ Informations et questions diverses
 - Ecole: Compte Rendu commission
 - Voirie : groupement d'achat
 - Bilan circuit des artistes et découverte paysages du Montmorillonnais
 - Bibliothèque

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 mai 2016 à 18 h 00 est approuvé, avec une abstention.

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :
Délibération sur le passage du lieu dit Préau en agglomération

Annulation du compte administration et compte de gestion votés en mars 2016 et vote du compte administratif et compte de gestion

- ✓ Voirie groupement d'achat avec le simer

Accord du conseil à l'unanimité

1. PREEMPTION LICENCE 4

Le bar / tabac/ presse / restaurant que M. Rémy COURTIN exploite sur la commune de Queaux va sans doute fermer en août 2016. Il est titulaire de la seule licence IV.

Aucune disposition réglementaire législative n'interdit aux communes d'acquérir une licence de débit de boissons. La commune de Queaux, avec ses 504 habitants, ne compte aujourd'hui qu'une licence IV et encore s'agit-il d'une licence principalement liée à un établissement de restauration.

En se portant acquéreur de cette licence, la commune souhaite pouvoir conserver celle-ci sur le territoire communal car ensuite les transferts venant de communes extérieures sont plus difficiles. Par ailleurs, elle souhaite conserver son tabac / tabac / presse. Il s'agit là pour la commune d'un enjeu de développement, de conservation d'un lieu d'activité et de lien social.

Il est donc proposé que la commune se porte acquéreur de cette licence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4ème catégorie.
- mandate Madame le Maire pour faire une offre de prix au titulaire dans une limite maximale de
- autorise Madame le Maire à signer tous les actes découlant de cette décision.

Accord du conseil à l'unanimité

Délibération

2. ACHAT MURS DU RESTAURANT

Le conseil municipal informe qu'il y a un repreneur potentiel. Si la commune rachète les murs du restaurant pour une location vente , elle sera en difficulté pour faire un second crédit pour le projet camping. Le conseil municipal souhaite demander à la Communauté de Communes du Montmorillonnais de faire une location vente au repreneur car celui-ci souhaite faire un multiservices avec le restaurant. Un dossier sera demandé au repreneur.

Accord du conseil à l'unanimité

3. PLAN DE SAUVEGARDE : VALIDATION

La commune de Queaux a un DICRIM mais doit se doter d'un document supplémentaire en cas de crise majeure : un Plan communal de Sauvegarde.

Elle a réalisé ce document et souhaite le valider en conseil municipal. Il concerne le risque d'inondations, de séisme, d'incident nucléaire notamment. Toute la population serait alors regroupée à la salle des fêtes

Accord du conseil à l'unanimité

4. PRISE DE COMPÉTENCE GEMAPI

Afin de pouvoir engager de façon autonome une véritable politique de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations il va être demandé aux conseillers communautaires de voter pour cette prise de compétences le 30 juin prochain. Madame le Maire souhaite consulter le conseil municipal. Une délibération sera prise ensuite par le conseil dans les 3 mois.

Accord du conseil à l'unanimité

5. REGISSEURS CAMPING

L'ouverture du camping a lieu du 1er avril au 30 septembre 2016. La buvette de l'aire de loisirs ouvre à partir du 14 mai jusqu'au 30 septembre 2016.

Le conseil Municipal propose de recruter comme agents saisonniers qui seront aussi préposés de la régie de recettes du camping, Victoria EYRE et Anaïs MARTIN.

Accord du conseil à l'unanimité

Délibération

6. INCENDIE : OFFRE DE SERVICE EAUX DE VIENNE ET BILAN SUR LE PASSAGE SDISS

Le SDISS passe tous les deux ans.

Eaux de Vienne propose ses services pour un bilan et une convention .

Devant le peu d'informations donnés par Eaux de Vienne sur la convention et notamment sans données chiffrées, le conseil municipal refuse la convention proposée.

7. COMMUNICATION TOURISME ET OFFICE DU TOURISME

Dans le cadre de la loi Notre et de la prise de compétence promotion du tourisme par la Communauté de Communes l'office du tourisme de L'Isle-Jourdain sera dissout au 31 décembre 2016 et la majorité du personnel intégré à la Communauté de Communes du Montmorillonais. L'office du Tourisme de l'Isle Jourdain sera un bureau d'informations. Le conseil municipal souhaite le maintien de l'emploi.

Vote à l'unanimité.

8. PERMIS D'AMÉNAGER LE CAMPING

Un rendez-vous est pris avec la DDT pour le dépôt des pièces : instruction 3 mois puis appel d'offre pour les chalets. Le Simer doit nous proposer des devis pour le gros oeuvre. Un architecte sera nécessaire pour le préau d'accueil et buvette et les sanitaires.

Une visite d'entreprise de chalets haut de gamme est prévue avant fin juin.

Les travaux sur la partie basse du camping sont achevés. Le camping a obtenu les deux étoiles. Une aide est apportée par le département. Rendez-vous sera pris avec la direction du Tourisme départemental pour la promotion de nos activités dont la baignade qui ouvre en juillet.

9. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : BILAN OPÉRATION GROUPEE

Une vingtaine de personnes vont bénéficier de l'opération groupée pour l'étude à la parcelle , une dizaine pour les travaux. Certains aux revenus modestes peuvent bénéficier d'une aide complémentaire de l'ANAH et du département.

10. ANNULATION DU 1ER VOTE ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Vu la délibération 33/2016 en date du 22 mars 2016 dans laquelle le conseil municipal a voté le compte de gestion du budget communal

Vu les modifications demandées par la trésorerie

Madame le Maire propose d'annuler cette délibération et de revoter le compte de gestion

Le conseil municipal réunit sous la présidence de Gisèle JEAN, Maire,

- expose aux membres le compte de gestion établi par la trésorerie de L'Isle-Jourdain (Vienne) à la clôture de l'exercice

- le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Vote le compte de gestion 2015 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Voirie : groupement de commandes avec le SIMER

Le simer propose un regroupement de commandes de panneaux de signalisation. Nous en avons beaucoup commandé les deux premières années. Mais nous avons tout de même des besoins à venir.

Le conseil approuve le groupement à l'unanimité.

Voirie : Mise de Préau en agglomération

Afin de réduire les problèmes d'excès de vitesse à préau , il a été proposé par la direction des routes de mettre le hameau de Préau en agglomération, la vitesse passant alors à 50 à l'heure.

Le conseil approuve à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ BIBLIOTHEQUE

Madame LE GALL arrête fin juin la bibliothèque. Le Conseil municipal remercie madame Le GALL de tout le travail accompli.

Madame BUGEAUD propose de tenir la bibliothèque le jeudi de 15 h 00 à 17 h 30 et le 1er samedi du mois de 10 h à 12 h .

Avertir la bibliothèque départementale de la Vienne et voir comment travailler en périscolaire.

➤ ECOLE : COMPTE RENDU COMMISSION

L'école de Queaux aura une nouvelle enseignante à la rentrée et 10 élèves en CE2 et 15 en CM1

Le RPI compte 132 inscrits à la rentrée en excluant les enfants de 2 à 3 ans. La 6ème classe envisagée ne pourra donc pas être ouverte. Néanmoins des travaux sont envisagés dans la garderie sols et murs, mise en réseaux.

Les tables de cantine seront remplacées.

Le jardin de l'école sera clôturé durant les vacances.

Pour le périscolaire les activités plébiscitées seront reconduites avec un ajout le jardin et un travail en partenariat avec l'école.

L'exposition du travail fait en périscolaire sera à l'atelier Moreau le jour de la fête de l'école puis dans le jardin de l'école.

➤ BILAN CIRCUIT DES ARTISTES ET DÉCOUVERTE DES PAYSAGES MONTMORILLONNAIS

Le circuit des artistes a eu un grand succès cette année , il a permis de belles découvertes. Il sera repris mais peut être tous les deux ans à voir. Belle découverte avec Usson de nos paysages notamment de Popineau et du château de Chamousseau et des bords de Vienne.

Ce sont deux façons d'animer notre commune en partenariat avec les autres communes.

Fin du conseil à 20 h

Prochain conseil le 11 juillet 2016